

WCC-2016-Res-026-FR

Conservation des habitats intertidaux et des oiseaux migrateurs de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, en particulier en mer Jaune, dans un contexte mondial

RAPPELANT la Résolution 5.028 *Conserver la voie de migration Asie de l'Est – Australasie et ses oiseaux d'eau menacés, notamment dans la région de la mer Jaune* (Jeju, 2012) ;

ALARMÉ par l'inscription sur la Liste rouge, comme Menacées ou Quasi menacées au plan mondial, de six nouvelles espèces d'oiseaux d'eau migrateurs en raison du rythme rapide de transformation des zones humides intertidales sur la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, en particulier en mer Jaune ;

PRENANT NOTE des résultats des études découlant de la Résolution 5.028 sur les avantages des services écosystémiques procurés par les zones humides intertidales et l'état des oiseaux menacés et de leurs habitats afin de prioriser les sites nécessitant, de toute urgence, des mesures de conservation et de restauration et l'identification d'habitats importants pour les oiseaux d'eau migrateurs et de réseaux d'experts ;

PRENANT NOTE des résultats de l'atelier sur la conservation des zones intertidales, y compris au plan national pour la Chine (septembre 2014), la République de Corée (mai 2016) et la mer Jaune (août 2016), appelant à mieux reconnaître l'importance des écosystèmes intertidaux et à renforcer leur protection ;

NOTANT les recommandations de septembre 2015 du projet China Coastal Wetland Conservation Blueprint pour renforcer la législation sur les zones humides et améliorer la protection, la gestion et la restauration des zones humides côtières dans l'esprit d'une civilisation écologique (un état auquel la Chine souhaite parvenir en harmonisant la coexistence entre l'écosystème mondial et le développement économique humain) ;

AYANT CONNAISSANCE de la création du Réseau de conservation des zones humides côtières de Chine en juin 2015 pour améliorer les mesures de sensibilisation et de coopération en vue de protéger les zones humides côtières, entre le gouvernement et la société ;

NOTANT le mémorandum d'accord annuel entre le Gouvernement de la Chine et le WWF pour soutenir la conservation des zones humides côtières et des voies de migration en Chine, signé en octobre 2015 ;

RECONNAISSANT que le plan de travail pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie de l'Initiative pour les oiseaux migrateurs de l'Arctique du Conseil de l'Arctique comprend, sans s'y limiter, la protection des habitats intertidaux en mer Jaune ; et

NOTANT que malgré l'importance mondiale prééminente de la mer Jaune pour les oiseaux d'eau migrateurs de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, aucun bien du patrimoine mondial n'y est encore inscrit, alors que l'intérêt de ce statut pour l'amélioration de la protection et de la coopération a été démontrée sur la voie de migration comparable de l'Atlantique Est ;

Le Congrès mondial de la nature, lors de sa session réunie à Hawai'i, États-Unis d'Amérique, du 1er au 10 septembre 2016 :

1. DEMANDE à la Directrice générale, aux Commissions et aux Membres de l'UICN d'examiner, conjointement avec la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention de Ramsar sur les zones humides, comme il convient, d'élaborer des plans de gestion nationaux/régionaux pour les oiseaux migrateurs dans des « zones humides côtières économiques » (c.-à-d. celles qui servent à la production de coquillages, à l'aquaculture, à la pisciculture et les marais salants) dans l'intérêt des populations d'oiseaux migrateurs et de leurs habitats qui abritent beaucoup d'autres espèces.

2. PRIE INSTAMMENT les Parties à la Convention de Ramsar, à la 13^e Session de la Conférence des Parties (COP13, Dubaï, 2018) d'examiner - conformément aux Résolutions VII/21 et X/22 sur la conservation et l'utilisation rationnelle des étendues intertidales - les besoins et priorités additionnels des dernières étendues intertidales aux niveaux national, régional et mondial, et les possibilités d'améliorer, de toute urgence, leur protection.

3. INVITE la Directrice générale et les Commissions (dans la mesure des ressources disponibles) à fournir une assistance aux gouvernements et aux Membres de l'UICN le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie, et en particulier autour de la mer Jaune, pour poursuivre la mise en œuvre de la Résolution 5.028, en particulier dans le cadre des mesures énumérées ci-dessous.

4. ENCOURAGE les gouvernements qui se trouvent le long de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie :

a. à mettre en œuvre les déclarations d'atelier nationales et régionales suivantes qui visent à définir la mise en œuvre de la Résolution 5.028 : Beijing 2015, République de Corée 2016, mer Jaune 2016, Plan de travail de l'Initiative pour les oiseaux migrateurs de l'Arctique concernant la voie de migration Asie de l'Est-Australasie et Programme de travail collaboratif pour la conservation des oiseaux de rivage du Partenariat de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie ;

b. à envisager la possibilité d'une proposition trilatérale d'inscription au patrimoine mondial pour la zone intertidale de la mer Jaune avec l'appui des pays du voisinage ;

c. à soutenir l'élaboration de l'Initiative « Caring for Coasts », dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar, à l'intérieur d'un mouvement mondial visant à restaurer les zones humides côtières ; et

d. à recourir au Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie en tant que cadre pour renforcer la conservation des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs et de leurs habitats.

Note : L'adoption de cette décision par les Membres de l'UICN est sans préjudice du rôle de l'UICN d'évaluateur technique indépendant des biens naturels candidats à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

L'État Membre États-Unis et les organismes gouvernementaux des États-Unis se sont abstenus lors du vote de cette motion pour les raisons données dans la déclaration générale des États-Unis sur le processus des résolutions de l'UICN.